

**COMITE SYNDICAL DU PORT DE DIEPPE**

***Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe  
adopte ses Orientations Budgétaires***

**Le Comité Syndical du port de Dieppe s'est réuni vendredi 4 décembre 2009 sous la présidence d'Alain Le Vern, président de la Région Haute-Normandie. Parmi les principaux dossiers à l'ordre du jour, les Orientations Budgétaires 2010, les demandes de subventions, l'attribution de marchés pour le port à sec, l'actualisation des tarifs d'usage et de droit de port, le soutien aux activités associatives sur le port de Dieppe ou encore l'engagement du Syndicat Mixte pour le règlement du dossier relatif au provisionnement de la caisse de retraite supplémentaire des agents portuaires relevant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la CCID et placés depuis sous l'autorité du Syndicat Mixte.**

Depuis trois ans le Syndicat Mixte gère et modernise le port de Dieppe. 115 agents sont mobilisés pour assurer l'entretien et l'exploitation du port. 45 millions d'euros d'Investissements sont programmés jusqu'en 2013.

8 opérations inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2007/2013 sont d'ores et déjà réalisées : mise aux normes de sûreté du site du Transmanche, remplacement de la porte de l'écluse du bassin Duquesne, installation d'un ponton et d'une passerelle dans l'avant port pour les professionnels de la mer, acquisition de moyens de levage pour la débarque du poisson, acquisition d'une grue mobile sur pneumatiques pour le commerce, création d'anneaux pour la plaisance, modernisation du pont Ango, restauration des quais Lalitte, de la Marne et de la Somme.

De nombreux travaux financés hors PPI sont également terminés : réhabilitation des toitures de la halle à marée, remise en état des installations électriques des quais, mise à niveau des équipements de la Vigie, regroupement des ateliers du Syndicat Mixte, réhabilitation de bâtiments et installations de pontons et d'une passerelle dans le bassin de Paris pour le club d'Avion et le Club de Voile de Dieppe...

## → 2009 : le port de Dieppe résiste à la crise

Statistiques fin octobre

**Transmanche.** Louis Dreyfus Transmanche Ferries a réorganisé son service en fonctionnant avec un seul navire sur la ligne Dieppe-Newhaven tout en maintenant deux rotations quotidiennes. Dans ce contexte et malgré la crise qui frappe durement le trafic maritime, les résultats à la fin du mois d'octobre 2009 comparés à ceux de 2008 confirment l'intérêt de la ligne :

- 225 542 passagers contre 233 580
- 71 134 véhicules contre 69 979
- 1 055 816 tonnes de fret contre 1 192 815
- 2 381 remorques contre 2 970

**Commerce :** le tonnage est de 426 765 tonnes réparties comme suit :

- Graves de mer dans l'avant port : la production débarquée de graves est de 265 889 tonnes sur 103 navires correspondant à une année moyenne d'activité pour le GIE Graves de Mer. Elle suit l'évolution des besoins du secteur du bâtiment touchée par la crise et affiche une baisse de 84 000 tonnes par rapport à 2008.
- Graines, huile et tourteaux : avec une bonne saison française de culture du colza, l'entreprise SAIPOL n'a pas eu besoin d'importer de graines (soit 40 000 tonnes sur 11 navires par rapport à 2009) et a en revanche exporté l'huile et le tourteau de façon équivalente à l'année 2008 (94 011 tonnes).
- Nouveaux trafics : l'import de pales d'éoliennes et de graviers, l'export de bois, de broyats de pneus, de ferraille avec 66 865 tonnes, enregistre une hausse de 24,44% par rapport à 2008.

Sur le bassin de Paris, le Syndicat Mixte a assuré le déchargement-chargeement de 37 navires sur 59 jusqu'en octobre 2009 contre 30 navires sur 60 à la même époque en 2008. Au total, tous trafics confondus avec le Transmanche, le volume traité à Dieppe est de 1 482 581 tonnes à la fin du mois d'octobre.

Le ralentissement constaté sur les trafics habituels des entreprises dieppoises (colza, graves...) est compensé par la diversification menée notamment à l'export (bois, ferraille, broyats de pneus...) et les opérations d'import d'éoliennes. La valeur ajoutée liée à la nature des produits manutentionnés et aux prestations délivrées apporte au Syndicat Mixte, même avec un moindre tonnage, des recettes équivalentes à celles obtenues auparavant.

## Pêche

Avec plus de 2000 tonnes traités en criée, l'activité enregistre une hausse du volume de poissons et une baisse de la coquille. Le produit de la Redevance d'Équipement des Produits de la Pêche (REPP) diminue cependant que les prestations sur les produits traités et leurs recettes augmentent grâce au poisson.

Pour soutenir une activité essentielle pour la vie économique, le Syndicat Mixte mobilise des moyens pour favoriser la commercialisation de la coquille Saint Jacques et suscite des partenariats avec les mareyeurs ainsi qu'avec l'entreprise Davigel.

Le Syndicat Mixte investit également pour la réalisation d'une nouvelle zone technique avec un élévateur de 400 tonnes, la mise aux normes des installations pour la débarque, en particulier quai du Carénage ou encore l'aménagement d'un espace réservé à la « vente aux barrières ».

### **Plaisance**

La saison de plaisance a bénéficié d'une météo favorable et de plusieurs manifestations sportives, dont l'étape finale de la Solitaire du Figaro. Le nombre de visiteurs (10 442 - dont hivernage) et de navires (2002) augmente alors que plusieurs contrats d'hivernage en 2008 ont été remplacés par des contrats annuels au bassin de Paris en 2009.

La plaisance est portée par une conjoncture qui demeure favorable ainsi que par le projet de création d'un village marin dans le quartier du Pollet et la transformation en 2010 de l'ancienne cale sèche en port à sec pour près de 400 petits bateaux.

### **Les recettes générées par les 4 activités portuaires sont stables**

La mixité des activités, davantage de prestations et la diversification des trafics à plus forte valeur ajoutée permettent de surmonter la crise et de stabiliser les produits de l'exploitation.

Statistiques à fin octobre 2009

PECHE	PLAISANCE	COMMERCE/TRANSMANCHE
796 908 €HT	727 545 €HT	3 549 747 €HT
soit 92% du produit 2008 arrêté en année pleine	soit 96 % du produit 2008 arrêté en année pleine	soit 84 % du produit 2008 arrêté en année pleine

### **→ Les Orientations Budgétaires 2010**

L'année 2010 sera marquée par la poursuite de l'effort financier engagé par le Syndicat Mixte pour développer de manière équilibrée les quatre activités portuaires.

Les recettes ordinaires et statutaires sont évaluées à 12,7 M€ et comprennent les produits de l'exploitation estimés à 6 M€, la Dotation Globale de Décentralisation à hauteur de 4,2 M€, les contributions des membres du Syndicat Mixte pour 2,5 M€.

**Pour mémoire :** chaque collectivité participe au fonctionnement et à l'investissement du Syndicat Mixte de façon proportionnelle à son engagement initial : la Région à hauteur de 73%, le Département de Seine Maritime à 15%, la communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime à 8%, la Ville de Dieppe à 4%. Au total, seront proposés au titre des cotisations statutaires 1 250 000 € en fonctionnement et 557 000 € en investissement auxquelles s'ajoute une contribution exceptionnelle de 750 000 € nécessaire à la remise à niveau du port.

→ **Le Syndicat Mixte poursuit la mise en œuvre du Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI)**

- 9M€ seront mobilisés notamment pour l'amélioration des conditions d'accueil et de stationnement des visiteurs sur le site du Transmanche, le carénage et la sécurisation de la passerelle RoRo, la création du port à sec dans la forme de radoub, la réalisation d'une zone technique pêche en amont du bassin de Paris, la mise aux normes des installations pêche quai du Carénage et à la criée, la réhabilitation du bâtiment Ango pour les services de la plaisance, l'office de tourisme d'Agglomération Dieppe-Maritime et le Club de Voile de Dieppe.

A cet engagement important il convient d'ajouter le programme ordinaire de travaux de remise à niveau du port hors PPI :

- 1,3 M€ seront consacrés pour l'achat d'une grue hydraulique et d'une remorque mafi pour le commerce, la mise aux normes des installations frigorifiques de la pêche et l'installation d'un ponton d'avitaillement dans le bassin Duquesne, la modernisation de la signalisation portuaire, le renouvellement de pontons et la collecte des eaux usées à la plaisance, le carénage d'un caisson brise houle, les travaux de maintenance de la passerelle Rolland et de la grue Caillard, la réfection des défenses d'accostage...

→ **Le Syndicat Mixte maîtrise les dépenses de fonctionnement pour investir davantage sur le port de Dieppe**

**Le dragage**

Les ports de Dieppe, Caen - Ouistreham, Fécamp - Le Tréport draguent entre 0,5 million de m<sup>3</sup> et 1,2 million de m<sup>3</sup> de sédiments marins pour maintenir les profondeurs et assurer les activités de commerce, du Transmanche, de la pêche et de la plaisance.

A l'initiative du Syndicat Mixte du Port de Dieppe, une coopération entre les ports normands a été initiée pour maîtriser les coûts de dragage dans les budgets de fonctionnement respectifs des ports décentralisés.

Le marché attribué à l'entreprise VAN DEN HERIK dans le cadre du groupement de commande dragage coordonné par le président du Syndicat Mixte permettra de faire en 2010 une économie prévisionnelle de plus de 492 326 euros.

**Le remorquage**

La nouvelle organisation du service mise en place avec la Compagnie de remorquage de Dieppe le 1<sup>er</sup> janvier 2009 et permettant de mobiliser à la commande un deuxième remorqueur générera dès cette année une économie de plus de 450 000 €.

Grâce aux économies réalisées sur les deux postes remorquage et dragage - 20% des dépenses de fonctionnement en 2008 -, le Syndicat Mixte pourra consacrer près d'un million d'euros à de nouveaux investissements ou opérations exceptionnelles comme par exemple le dragage du bassin Duquesne, programmé en 2010 et estimé à 500 000 € du fait du traitement de boues polluées.

Les Orientations Budgétaires pour 2010 fixent le cap pour garantir un développement équilibré des quatre activités portuaires et faire de la région dieppoise un espace maritime stratégique. Avec 45 millions d'euros d'investissements programmés jusqu'en 2013, le Syndicat Mixte confirme son rôle d'aménageur et d'investisseur public majeur et se donne les moyens d'anticiper les nouveaux trafics liés aux grands investissements publics structurants prévus dans la région dieppoise, qu'il s'agisse de la construction d'un réacteur EPR à Penly, de l'achèvement de la RN27, ou encore de la réalisation de parcs éoliens offshore.

→ **Actualisation de différentes tarifications sur le port**

**Tarifs d'usage**

Les tarifs 2009 sont reconduits pour l'année 2010. Par ailleurs des prestations nouvelles sont proposées pour répondre aux demandes de développement commercial.

Pour la plaisance, il est institué une redevance particulière pour permettre aux titulaires d'anneaux dans les bassins Duquesne de stationner dans le bassin Ango du 01/09 au 31/05 inclus.

**Tarifs de droits de port**

Les tarifs 2010 sont identiques à ceux de l'année 2009. Des prestations nouvelles sont proposées dans la section II « taxe marchandises ».

→ **Demandes de subventions au Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) et au Fonds Européen dédié à la Pêche (FEP) et au Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT)**

Les dossiers retenus pour être instruits concernent l'aménagement d'une zone technique pêche en amont du bassin de Paris et l'acquisition d'un élévateur à bateaux de 400 tonnes – un investissement de plus de 6 millions d'euros – ainsi que l'achat de bacs pour le conditionnement des produits de la pêche.

Le montant total des subventions sollicitées s'élèvent à près de 2 millions d'euros.

→ **Attribution d'un marché public pour les travaux de fermeture et nettoyage de la forme de radoub dans le cadre de la réalisation du port à sec**

Le Comité Syndical a autorisé le président du Syndicat Mixte à signer le marché avec le groupement d'entreprises EIFFAGE TMF/EMCC, retenu par la Commission d'Appel d'Offres, pour un montant de 779 994 €HT.

→ **Attribution d'un marché public pour la fabrication du dispositif de stockage et de manutention des bateaux dans le cadre de la réalisation du port à sec.**

Le Comité Syndical a autorisé le président du Syndicat Mixte à signer le marché avec le groupement d'entreprises MAUM/ACG, retenue par la Commission d'Appel d'Offres, pour un montant de 1 763 261 €HT. Le port à sec réalisé dans la forme de radoub sur 5 étages disposera 378 places.

### → **Soutien aux manifestations et aux animations sur le port de Dieppe**

Plusieurs associations et organismes participant à l'animation du port et au rayonnement de la ville bénéficient de la gratuité des terre-pleins, des pontons et des places de stationnement pour les bateaux, ou de la mise à disposition de bâtiments sur l'espace portuaire.

Le Syndicat Mixte apporte ainsi son soutien au festival Automne en Normandie, à la Ville de Dieppe pour l'organisation d'une commémoration ou encore à l'association « Aux couleurs de Romane ». Le Syndicat Mixte renouvelle également son soutien aux « Restos du cœur » en mettant à la disposition de l'association un chariot élévateur et une plateforme logistique sur le port pour la distribution des marchandises.

### → **Engagement du Syndicat Mixte pour le règlement du dossier relatif au provisionnement de la caisse de retraite supplémentaire des agents portuaires relevant avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007 de la CCID et placés depuis sous l'autorité du Syndicat Mixte.**

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe a été informé le 3 juin 2008 des difficultés de financement des retraites supplémentaires des anciens salariés et retraités de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe faute de provisionnement suffisant de la Caisse de Retraite des Personnels des Chambres de Commerce Maritimes et des Ports Autonomes (CRPCCMPA).

Le Syndicat Mixte du Port de Dieppe n'a aucun lien avec la caisse de retraite supplémentaire de la CCID. Le financement des retraites supplémentaires des ex-agents de la chambre consulaire n'a pas été mentionné par la CCID lors de la signature de la convention de transfert du Port.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe connaissait le dossier et les conséquences financières liées à l'application de la loi Fillon du 21 août 2003 portant réforme des retraites. Elle n'a pas provisionné les sommes nécessaires pour couvrir les engagements à la retraite d'une partie des personnels qu'elle a employés jusqu'au 31 décembre 2006. 62 personnes sont concernées pour un montant actualisé de 521 000 euros.

Le Syndicat Mixte est intervenu à plusieurs reprises pour que la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe remplisse ses obligations d'employeur et assume les accords qu'elle a souscrits en faveur de ses salariés. Le Syndicat Mixte a également sollicité le Préfet pour que ce dossier soit rapidement réglé dans le cadre légal d'un avenant à la convention de transfert du port établie avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe et l'Etat. L'Etat n'a pas eu l'accord de la CCID.

Le président du Syndicat Mixte a proposé au Comité Syndical du Port de Dieppe de prendre une mesure conservatoire en faveur des 31 agents du Syndicat Mixte concernés et de leurs familles afin qu'ils ne perdent pas leurs droits à la retraite supplémentaire. La participation volontaire du Syndicat Mixte s'élève à 169 525 € et correspond à la part salariale cotisée. Elle couvre dans la proportion de 42,42 % les droits acquis par les agents du Syndicat Mixte.

Cette disposition dérogatoire engageant des fonds publics a été adoptée à l'unanimité des membres du Comité Syndical, dans l'attente d'un avenant à la convention de transfert du Port de Dieppe qui permettrait de mobiliser rapidement la totalité des financements nécessaires à la préservation des droits des retraités et des salariés et de garantir la participation de la CCID sur ses obligations d'employeur.